

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé  
au  
Moniteur  
belge

\*09054007\*

Tribunal de Commerce de Tournai

Déposé au Greffe le **02 AVR. 2009**  
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/04/2009 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0450883219

Dénomination

(en entier) : **LA FABRIQUE**

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : Quai du Marché au Poisson, 13/B - 7500 TOURNAI

Objet de l'acte : **MODIFICATION OBJET SOCIAL**

Il résulte, d'un acte reçu par le notaire Edouard JACMIN à Marquain, le 27 mars 2009, en cours d'enregistrement, que l'assemblée générale extraordinaire de la SPRL LA FABRIQUE s'est réunie et a pris les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION**

A l'unanimité, l'assemblée dispense le Président de donner lecture du rapport du gérant exposant la justification détaillée de la modification de l'objet social et de l'état y annexé, tous les associés reconnaissant avoir reçu copie de ce rapport et en avoir pris connaissance.

Le rapport du gérant sera déposé au greffe du Tribunal du Commerce, en même temps qu'une expédition des présentes.

**DEUXIEME RESOLUTION**

1°) L'assemblée décide de modifier ainsi qu'il suit, l'article 3 relatif à l'objet social en l'étendant aux activités suivantes :

-« La gestion et l'exploitation de centres récréatifs, de loisirs et/ou de hammams, saunas, salons de massages, instituts de beauté et soins du corps, piscine.

-l'achat, la vente en gros ou en détail de tous produits de restauration, la fabrication et la vente de plats à emporter, l'achat, la vente de boissons alcoolisées ou non, et, en général, toutes activités du secteur HORECA, dans le sens le plus large.

-L'organisation de banquets tant dans les sièges d'exploitation qu'à l'extérieur, l'achat, la vente en gros, demi-gros ou en détail de tous les produits destinés à l'alimentation générale, des tabacs, cigares, cigarettes, articles pour fumeurs, articles cadeaux et de fantaisie, ainsi que tous les articles connexes, complémentaires ou de nature à promouvoir les activités reprises ci-dessus. »

2°) L'assemblée décide de procéder au dépôt des statuts coordonnés.

**POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME**

(signé) Edouard JACMIN, Notaire

Déposé en même temps : expédition de l'acte, rapport du gérant et statuts coordonnés.

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

**Au verso** : Nom et signature